

Création d'un parc d'éoliennes près de Perpignan : le Conseil d'État annule l'autorisation

ABONNÉS



En 2020, plusieurs manifestations ont été organisées contre ce projet. Independant - Michel Clement

[Environnement, Justice, Politique](#)

Publié le 20/04/2024 à 17:05 , mis à jour à 17:54

[Diane Sabouraud](#)

Écouter cet article

Powered by [ETX Studio](#)

00:00/02:53

C'est un nouveau chapitre qui s'ouvre dans l'affaire du projet d'installation de six éoliennes sur la commune de Passa. Le conseil d'État a décidé, ce 18 avril, d'annuler le feu vert préfectoral en date de décembre 2022. Une nouvelle bataille juridique s'ouvre sur le front de l'éolien dans les Pyrénées-Orientales.

Rebondissement inattendu dans les Aspres : le projet d'installation d'éoliennes à Passa vient de connaître un coup d'arrêt. Le Conseil d'État a annulé, ce 18 avril 2024, les arrêts de la cour d'appel de Toulouse du 8 décembre 2022 qui

validaient l'autorisation préfectorale pour lancer ce projet. En clair : les opposants ont gagné cette bataille juridique menée depuis cinq ans, mais la guerre n'est pas finie.

Pour mémoire, en mars 2020 l'ancien préfet des Pyrénées-Orientales donne son accord pour lancer la construction de six éoliennes de 130 et 150 mètres de haut sur la commune de Passa, non loin de la chapelle Saint-Luc. Un projet qui, dès le début, suscite la colère de nombreux citoyens et associations, dont le collectif le Vent Tourne, présidé par Jean Blin. En mai 2020, une première requête est déposée à la cour d'appel de Toulouse contre cette autorisation préfectorale. En 2022, l'instance valide cette autorisation de l'ancien préfet des P.-O. Philippe Chopin.

L'association le Vent tourne ne lâche pas le dossier et le porte devant le Conseil d'État en déposant un pourvoi en cassation. Ce 18 avril 2024, le Conseil d'État vient donc d'annuler l'autorisation du préfet Chopin. Et le conflit est renvoyé devant la cour administrative d'appel de Toulouse. *"Pour nous, c'est une grande victoire, commente le président de l'association Le Vent Tourne. Enfin la cour suprême donne raison à des citoyens et associations qui se battent pour l'environnement, la faune locale et la protection du paysage. Peut-on vraiment imaginer regarder, le Canigó, la montagne sacrée des Catalans découpée par six éoliennes de 150m de haut ? Surtout que, six éoliennes, ce n'est pas ce qui va changer la fourniture énergétique d'Occitanie et du reste de la France".*

"Je reste confiant en la justice"

Galvanisée par cette victoire, l'association entend bien poursuivre son combat : *"Certes, ce n'est pas fini puisque nous retournons quatre ans en arrière. Mais nous allons porter nos arguments devant une nouvelle cour. Plutôt que d'installer six éoliennes supplémentaires pourquoi ne pas développer les parcs existants, comme dans la vallée de l'Agly ou de Rivesaltes. Non pas en ajoutant d'autres éoliennes, mais en augmentant la puissance de celles déjà en place",* envisage Jean Blin.

À noter que le Conseil d'État a aussi décidé que : *"L'État et la société Parc éolien de Passa verseront solidairement une somme de 3 000 euros, d'une part, à la commune de Tordères et d'autre part à l'association le Vent tourne et autres".*

Malgré ce coup de théâtre juridique Loïc Chazalet, le directeur général de l'entreprise Éléments, qui porte ce projet évalué à 20 millions d'euros, ne se résigne pas : *"En tant que producteur d'électricité renouvelable français, je reste confiant en la justice".*

À suivre.